AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉRO 131-17, 134-94, 135-14, 136-5 ET 137-9

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal, sont entrés en vigueur le 17 juin 2026, date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC d'Antoine-Labelle :

RÈGLEMENT	TITRE	ADOPTION
131-17	Règlement modifiant le règlement numéro 131 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter l'annexe B et d'augmenter la densité dans le secteur des avenues	11 mai 2026
134-94	Règlement omnibus amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de retirer des usages dans les zones TA-145 et RUM-751, de préciser l'application de la règlementation pour les rives et quai, la location de chambres, les ateliers privés, les stationnements, le remblai, l'affichage sur vitrine ainsi que la terminologie	25 mai 2026
135-14	Règlement pour modifier les articles 26 et 55 et ajouter les articles 42.1 et 42.2 au règlement numéro 135 relatif au lotissement	11 mai 2026
136-5	Règlement pour abroger l'article 20 du règlement numéro 136 relatif à la construction	11 mai 2026
137-9	Règlement pour modifier les articles 19 et 33 du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale	11 mai 2026

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville au https://www.villemontlaurier.qc.ca/services-aux-citoyens/urbanisme-et-permis.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 7e jour de juillet 2026.

Véronik Chevrier, assistante-greffière